

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2022

ACHAT DE TERRAIN A EDF

Le Conseil Municipal, accepte à l'**unanimité** l'acquisition auprès d'EDF de la parcelle de terrain cadastrée section C n° 516, située à Combe Bonnière et la Ratte (sous le restaurant panoramique), d'une superficie de 4.810 m² pour un montant de 480 € (quatre cent quatre-vingts euros).

L'acquisition permet de pouvoir maîtriser les accès au restaurant mais aussi les questions liées à la sécurité publique.

REGLEMENT DU MARCHÉ

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le règlement applicable au marché. Il est disponible en Mairie.

Une commission municipale est créée pour gérer le bon fonctionnement du marché.

Elle est composée de 3 élus (le Maire, Christine Jacquot, Angélique Turc), d'un commerçant (Amélie Combe) et d'un représentant des usagers (à définir).

Commission votée à l'unanimité.

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création d'une commission municipale intitulée COMEAC (**COM**mission **Eau/Assainissement** **Collectif**).

Elle est composée d'Ophélie Dumas, Eric Fernandez, David Picchioni et Jean-Louis Sozet (élus) et de Jean-Louis Jacquot (abonné).

Ses missions : assurer la tenue de l'inventaire des éléments du réseau, mise à jour des plans, suivi des procédures d'exploitation de la STEP et des stations de pompage, vérifier les relevés de comptages, lancement des recherches de fuites et des procédures de restrictions si besoin, contrôle de la conformité des branchements des habitations (hors SPANC), anticiper le questionnement du transfert de compétence à la CCM, mettre en place un contrat d'entretien.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Exécutions budgétaires

- Pour le budget de la Commune : les prévisions et les réalisations de la section de fonctionnement sont globalement respectées et suffisantes par chapitre. La provision pour dépenses imprévues de 31.000 € n'a pas été impactée.

- Pour la section d'investissement, quelques ajustements ont été réalisés pour l'achat des barnums, le remplacement du frigo de la cantine et du chauffe-eau de la Mairie.

L'opération « Café associatif » dispose de 116.400 € après règlement des dépenses liées aux études et au permis pour la réhabilitation de l'ancienne école de la Ville. Ce montant tient compte du produit de la vente de 80.000 € à percevoir.

- Pour le budget de l'Eau : prévisions et réalisations par chapitre globalement respectées et suffisantes.

Marché de travaux de requalification des Blais :

- Marché 789. 851 € HT, 693 680 € ont été payés.
- Reste dû 96 322 € HT dans l'enveloppe budgétisée. Il convient de rajouter la révision prix pratiquée légalement par les entreprises et les plus-values.
- Le disponible budgétaire s'élève à 117 677 €, crédits qui seront insuffisants,
- Voir avec Alp'Etudes les possibilités de solliciter des subventions supplémentaires en raison de la situation exceptionnelle (forte augmentation des révisions).

➤ **Travaux sur le chemin des Granges :**

Le devis de remise en état s'élève à 18.000 € TTC.

➤ **Eclairage public**

L'extinction nocturne du hameau des Blais aura lieu le 24 novembre 2022.

L'éclairage public le matin s'éteint à 7 h 50, une intervention va être demandée au TE.38 pour avancer à 7 h 30 l'extinction.

➤ **Licence IV (débit de boissons)**

Avec l'actualité du restaurant panoramique, l'attribution du dispositif de licence gratuite aux communes rurales va être sollicitée auprès de la Préfecture les démarches à faire

➤ **Divers :**

- Arbre de Noël des enfants : 12 décembre 2022 (présence de 2 élus sollicitée par le Sou des Ecoles)
- Vérifier la puissance électrique pour l'éclairage de l'espace du marché hebdomadaire. Prévoir le remplacement éventuel des ampoules lors de la mise en service des guirlandes de Noël.
- Vestiaires du stade : l'ACCA n'utilisera plus les locaux. Prévoir le nettoyage.

L'ordre du jour épuisé, le Maire a levé la séance.